

Extrait du FFII.FR

<http://ffii.fr/presidence-belge-et-brevets>

La présidence belge de l'UE se trompe sur les brevets logiciels et soutient leur validation

- FFII - Communiqués de presse -
Date de mise en ligne : mardi 5 octobre 2010

FFII.FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE — [Europe / Economie / Brevets] La présidence belge de l'UE se trompe sur les brevets logiciels et soutient leur validation.

Bruxelles, 5 octobre 2010 - Dans un entretien radiophonique jeudi dernier, M. Vincent Van Quickenborne, Ministre belge de l'économie, a essayé d'expliquer que la situation actuelle sur le sujet des brevets logiciels en Europe était parfaite et que les projets actuels ne sont pas prévus pour « changer le système des brevets pour rendre le développement du logiciel plus difficile. » Faux selon la FFII compte tenu des milliers de brevets logiciels déjà accordés par l'Office européen des brevets (OEB). La Présidence belge (de l'Union européenne) soutient la création d'une cour européenne des brevets, une cour centrale dont la jurisprudence sera certainement en faveur des brevets logiciels.

Benjamin Henrion, Président de la FFII, déclare : « M. Van Quickenborne veut aveugler les développeurs de logiciel. La réalité est que la Présidence belge soutient la création d'une cour européenne des brevets qui validera les brevets logiciels. Les grandes entreprises qui soutenaient la directive sur les brevets logiciels, il y a cinq ans, sont maintenant en faveur d'une telle cour centrale ».

La Présidence belge attend actuellement la décision de la Cour européenne de justice sur le projet de traité créant une cour européenne des brevets, une cour qui ne serait responsable devant aucun parlement et qui ne releverait d'aucune constitution.

Liens

- La présidence Belge se trompe sur les brevets logiciels (RTBF, Matin Première, 30 Sep 2010) :
 - <http://www.youtube.com/watch?v=8X3o...>
- Une cour centrale européenne des brevets pour valider les brevets logiciels :
 - <http://epla.ffii.org/quotes>
- Rejet par la Cour de Justice Européenne du projet de Cour Européenne des brevets :
 - <http://press.ffii.org/Press%20relea...>
- Lien permanent vers la version originale de communiqué de presse :
 - <http://lists.ffii.org/pipermail/new...>

Contacts

Benjamin Henrion, FFII Bruxelles, bhenrion at ffii.org, (French/English)

René Mages, Président FFII France, rmages at ffii.fr, (French/English)

A propos de la FFII France

La FFII France (www.ffii.fr) est le chapitre français de la Fondation pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), Association sous le régime de la loi de 1901, elle a pour but la défense des droits et libertés informationnels dont principalement : les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels selon les textes nationaux et internationaux ; la sécurité juridique des producteurs et des utilisateurs de logiciels, notamment par la lutte contre les brevets logiciels. La FFII France est donc le porte parole de la FFII en France.

Active dans plus de trente pays et forte de plus de 1000 membres, 3500 sociétés et 100 000 supporters, la FFII se fait l'écho fidèle de leur voix pour agir sur les questions d'intérêt public concernant les droits exclusifs (propriété intellectuelle) dans le traitement de l'information.